

Avenant aux grilles tarifaires sur les coûts

Dans le cadre de la prestation de services financiers, des coûts et des frais peuvent être engendrés tant par le Credit Suisse que par des tiers. Ceux-ci dépendent du type d'instrument financier, du marché¹ ainsi que du volume des transactions et sont prélevés directement sur votre compte. Par ailleurs, des coûts peuvent être engendrés au niveau de l'instrument financier. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de ces coûts et ces frais.

	Frais / commissions de courtage	Droit de timbre suisse ²	Frais externes	Coûts des instruments financiers	Frais de change ³
Actions					
Marché primaire	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Marché secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations					
Marché primaire	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Marché secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonds					
Marché primaire ⁴	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/> ⁵	<input checked="" type="checkbox"/>
Marché secondaire ⁶	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ⁵	<input checked="" type="checkbox"/>
Produits structurés					
Marché primaire ^{7,8}	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/> ⁵	<input checked="" type="checkbox"/>
Marché secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dérivés de gré à gré					
Marché primaire	–	–	–	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dérivés négociés en bourse					
Marché secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Instruments du marché monétaire					
Marché primaire	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Marché secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–	–	<input checked="" type="checkbox"/>

Vous trouverez des informations détaillées concernant les frais de service du Credit Suisse (p. ex. droits de garde, transactions sur titres et services auxiliaires) dans les grilles tarifaires, disponibles via credit-suisse.com/l/fin ou auprès de votre Relationship Manager. Veuillez noter que les droits de garde et les frais de transaction susmentionnés s'appliquent aux clients qui ne disposent pas d'une convention de gestion de portefeuille et/ou de conseil.

Si vous signez une convention de gestion de portefeuille et/ou de conseil, une grille tarifaire différente s'appliquera. Vous obtiendrez les grilles tarifaires respectives auprès de votre Relationship Manager avant la signature de la convention ou le changement de stratégie.

- 1 Les instruments financiers sont initialement émis sur le marché primaire. Par la suite, ils peuvent être achetés par d'autres investisseurs sur le marché secondaire, qui est généralement organisé sous forme de bourses de valeurs.
- 2 En dehors de la Suisse, d'autres types de taxes sur les transactions financières peuvent s'appliquer. De plus, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer dans le canton du Tessin («Bollo du canton du Tessin»).
- 3 Le cas échéant, les frais de change dépendent de la monnaie du compte et de la monnaie de l'instrument financier concerné, ainsi que du volume de transactions.
- 4 En général, des frais ne sont pas prélevés sur les transactions de fonds exécutées sur des marchés primaires.
- 5 Le Credit Suisse peut percevoir une partie des coûts des instruments financiers à titre de rémunération. De plus amples informations, y compris les fourchettes par type d'instrument financier, sont disponibles dans le «Règlement de dépôt» et dans la fiche d'information sur les «Rémunérations», qui font partie de la documentation d'ouverture de la relation bancaire.
- 6 Principalement les Exchange Traded Funds (ETF).
- 7 Pour les produits structurés figurant sur la liste de recommandations du Credit Suisse, des commissions de souscription s'appliquent à la place des commissions de courtage.
- 8 Un droit de timbre peut s'appliquer aux produits structurés considérés comme des fonds.

Droit de timbre suisse, frais externes et coûts des instruments financiers

Les tableaux suivants indiquent les fourchettes types du droit de timbre suisse, des frais externes et des coûts des instruments financiers. Le montant que vous devez effectivement payer est déterminé par différents facteurs, p. ex. le type d'instrument financier, la plate-forme de négociation et le volume de transactions.

Le **droit de timbre suisse** est perçu sur les transactions effectuées par l'intermédiaire d'une banque nationale (c.-à-d. suisse ou du Liechtenstein) ou d'un autre négociant en valeurs mobilières national.⁹ Lors de la transaction d'instruments financiers étrangers, d'autres taxes locales sur les transactions peuvent s'appliquer.

Les **frais externes** désignent les frais de tiers (p. ex. frais des courtiers externes ou frais de bourse) et autres taxes (p. ex. taxe sur les transactions étrangères).

Les **coûts des instruments financiers** résultent principalement de la détention de fonds de placement et de produits structurés et consistent en des coûts ponctuels et récurrents au niveau de l'instrument financier.

Les fonds activement proposés par le Credit Suisse¹⁰ ne font l'objet d'aucun coût ponctuel (généralement sous la forme de commission de souscription).¹¹ Les coûts récurrents des fonds incluent généralement des frais récurrents (p. ex. commissions de gestion, frais de garde, frais juridiques, frais de marketing) et des coûts de transaction de portefeuille au sein du fonds (coûts d'achat et de vente des titres sous-jacents).

Les produits structurés impliquent des coûts ponctuels et/ou des frais récurrents (p. ex. frais de structuration, frais de couverture, coûts de financement et frais de distribution) en fonction du type d'instrument, de la date d'échéance et du marché.

Les coûts ponctuels des dérivés de gré à gré correspondent aux marges appliquées au prix de marché du Credit Suisse.

Les coûts des instruments financiers ne sont pas prélevés sur votre compte, mais sont directement imputés à l'instrument financier. Veuillez noter que de nombreux instruments financiers font l'objet d'un document d'informations clé standardisé qui contient des informations sur les coûts d'un instrument donné.

	Droit de timbre suisse (ponctuel) [en %] ¹²	Frais externes (ponctuels) [en %]	Coûts des instruments financiers	Ponctuels [en %]	Récurrents [en % p.a.]
Actions			Fonds traditionnels	Frais récurrents	– jusqu'à 2,80
Marché primaire	– / –	jusqu'à 1,00		Coûts de transactions de portefeuille	– jusqu'à 2,00
Marché secondaire	0,075 / 0,15	jusqu'à 0,50			
Obligations			Fonds non traditionnels¹⁷	Frais récurrents	– jusqu'à 4,50
Marché primaire	– / –	–		Coûts de transactions de portefeuille	– jusqu'à 3,00
Marché secondaire	0,075 / 0,15	jusqu'à 0,15		Frais accessoires	– jusqu'à 2,50
Fonds			Fonds négociés en bourse (ETF)	Frais récurrents	– jusqu'à 1,00
Marché primaire ¹³	– / 0,15	–		Coûts de transactions de portefeuille	– jusqu'à 0,80
Marché secondaire ¹⁴	0,075 / 0,15	jusqu'à 0,50			
Produits structurés			Produits structurés¹⁸	Coûts ponctuels (Marché primaire)	jusqu'à 4,50 ¹⁹ –
Marché primaire ¹⁵	– / 0,15	–		Frais récurrents (Marché secondaire ²⁰)	– jusqu'à 1,90
Marché secondaire	0,075 / 0,15	jusqu'à 0,50			
Dérivés négociés en bourse			Dérivés de gré à gré²¹	Coûts ponctuels (Marché primaire)	jusqu'à 3,00 ¹⁹ –
Marché secondaire ¹⁶	– / –	jusqu'à 1,00			

9 Les exonérations spécifiques à la contrepartie ne sont pas prises en compte.

10 Sur la base du lead offering qui comprend des instruments financiers du Credit Suisse et d'émetteurs tiers.

11 En lieu et place, ce sont les frais d'opération sur titres prévus dans les grilles tarifaires du Credit Suisse qui s'appliquent.

12 Le taux d'imposition applicable dépend du domicile de l'émetteur (Suisse/étranger).

13 En général, des frais ne sont pas prélevés sur les transactions de fonds exécutées sur des marchés primaires.

14 Principalement les Exchange Traded Funds (ETF).

15 Un droit de timbre peut s'appliquer aux produits structurés considérés comme des fonds.

16 Un droit de timbre s'applique à la livraison physique des titres imposables.

17 Y. c. les hedge funds et les fonds traditionnels facturant des commissions de performance.

18 Le montant des coûts dépend principalement du type d'instrument (p. ex. obligation à capital garanti, barrier reverse convertibles, certificat tracker, warrant), de la valeur du sous-jacent et de la date d'échéance.

19 Des frais plus élevés peuvent s'appliquer dans certains cas. Votre Relationship Manager se tient à votre disposition pour vous assister et vous renseigner.

20 Des frais récurrents peuvent également s'appliquer à certains produits structurés négociés sur le marché primaire.

21 La marge est principalement déterminée par le type d'instrument (p. ex. opération à terme, swap, option), la valeur du sous-jacent (p. ex. devises et métaux précieux, revenu fixe, actions), le volume de transactions et la date d'échéance.

Frais sur les opérations de change

Pour les transactions sur devises (FX) et métaux précieux (PM), le Credit Suisse prend une marge sur le cours actuel du marché. Cette marge s'applique indépendamment du fait que ces transactions soient exécutées sur instruction directe du client ou résultent d'un autre service ou d'une autre transaction nécessitant une conversion de devises. Les opérations de change induites²² sont techniquement équivalentes aux opérations de change au comptant et résultent généralement de l'achat de titres étrangers ou d'un placement effectué dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille. Ces marges peuvent être perçues en plus des commissions de gestion all-in.

Le tableau suivant donne un aperçu des marges maximales appliquées aux opérations au comptant en fonction de la monnaie cible. Le montant effectivement prélevé dépend du volume de transactions et des services fournis.²³

Monnaie cible	Ponctuelles [en %]
Monnaies principales ²⁴	jusqu'à 1,75
Monnaies mineures ²⁵	jusqu'à 2,50
Autres monnaies	jusqu'à 4,50
Métaux précieux ²⁶	jusqu'à 2,50

La marge sur les opérations à terme qui seront traitées dans le délai habituel de deux jours pour les opérations au comptant est de 0,025% pour les monnaies principales, et 0,05% pour toutes les autres monnaies et les métaux précieux. Elle est prélevée en plus de la marge au comptant, tandis que dans le cas des opérations de swap, seule la marge sur les opérations à terme est perçue. Les opérations à terme, les swaps et les options à long terme sont des dérivés de gré à gré et donc des instruments financiers. Les fourchettes de coûts respectives sont indiquées dans la vue d'ensemble «Coûts des instruments financiers».

22 Les opérations de change induites peuvent être traitées en différé, p. ex. lors d'un traitement par lots en fin de journée. Le cours du marché peut donc être différent du cours du marché au moment de la soumission de l'ordre.

23 Votre Relationship Manager se tient à votre disposition pour vous assister et vous renseigner.

24 Monnaies principales: CHF, EUR, USD, GBP, CAD, JPY, AUD, NZD, NOK, SEK (code ISO).

25 Monnaies mineures: ZAR, HKD, SGD, CZK, PLN, HUF, DKK, BHD, KWD, SAR, OMR, MAD, THB, ILS, TRY, AED, MXN (code ISO).

26 Métaux précieux: XAU (or), XAG (argent), XPT (platine), XPD (palladium).

CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8

CH-8001 Zurich

credit-suisse.com

Ce document a été élaboré par Credit Suisse Group AG et/ou sociétés liées (ci-après le «CS»). Il est utilisé à titre informatif uniquement et peut être modifié ou adapté à tout moment. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Il ne s'agit pas de conseils juridiques ou fiscaux; les parties recherchant des conseils juridiques ou fiscaux devraient demander des conseils indépendants. Le CS ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies dans ce document et décline toute responsabilité en cas de quelque perte, dépense ou dommage susceptible de découler de son utilisation. La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.

Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.